

Division du 1er degré Bureau de la gestion collective des personnels

> Dossier suivi par Jérôme Petitgenêt

Implantation
Cité administrative
Bâtiment C
3, rue Fleischhauer
Colmar
Téléphone
03 89 24 86.65
Fax
03 89 24 81 36
Mél.
i68d1
@ac-strasbourg.fr

Adresse postale Inspection académique du Haut-Rhin B.P. 70548 68021 Colmar cedex Colmar, le 12 décembre 2011

L'inspectrice d'académie, Directrice des services départementaux de l'éducation nationale du Haut-Rhin

à

- Monsieur le président de l'université de Strasbourg
- Monsieur le responsable du site IUFM de Colmar
- Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale
- Mesdames et messieurs les directeurs pédagogiques des établissements spécialisés
- Mesdames et messieurs les directeurs adjoints de Segpa s/c de Mme ou M. le principal
- Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles élémentaires et préélémentaires pour information et communication à leurs adjoints

<u>Objet</u>: Préparation du mouvement 2012 des professeurs des écoles et des instituteurs – Mise en disponibilité pour l'année scolaire 2012/2013.

La présente circulaire doit être portée à la connaissance de tous les personnels en fonction dans l'établissement, qu'ils soient présents ou momentanément absents (congé de maladie, maternité, stage court de recyclage,...). Elle sera émargée par les intéressés et affichée dans l'établissement.

Pour me permettre de préparer le prochain mouvement, <u>il m'est</u> indispensable de connaître

POUR LE 30 JANVIER 2012

la situation des professeurs des écoles et des instituteurs en ce qui concerne les mises en disponibilité pour l'année scolaire 2012/2013.

<u>Les demandes établies sur papier libre</u> devront parvenir à la division du 1^{er} degré – bureau de la gestion collective des personnels <u>par la voie hiérarchique</u>.

J'appelle votre attention sur le fait que votre demande vous engage et ne pourra plus être modifiée après le 30 janvier 2012 sauf situation très exceptionnelle dûment motivée.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DISPONIBILITES

NATURE	DUREE	PIECES JUSTIFICATIVES NECESSAIRES
ACCIDENT OU MALADIE GRAVE du conjoint, d'un enfant ou d'un ascendant.	Durée totale de 9 ans dans la carrière	Certificat médical
Pour ETUDES .	1 année renouvelable (durée totale de 6 ans dans la carrière)	Attestation d'inscription en établissement d'enseignement supérieur (à adresser dès la rentrée universitaire)
Pour ELEVER UN ENFANT AGE DE MOINS DE 8 ANS ou atteint d'une infirmité exigeant des soins continus.	1 année renouvelable dans les conditions requises pour l'obtenir	Certificat médical
Pour CONVENANCES PERSONNELLES.	1 année renouvelable (durée totale de 10 ans dans la carrière)	Néant
Pour SUIVRE LE CONJOINT.	1 année renouvelable dans les conditions requises pour l'obtenir	Certificat de l'employeur du conjoint

N.B. : Les personnels sollicitant pour la rentrée 2012 leur ineat dans un autre département voudront bien me faire savoir s'ils souhaitent bénéficier d'une disponibilité (pour suivre leur conjoint ou pour convenance personnelle) dans le cas où l'ineat ne pourrait leur être accordé. Ils préciseront que leur demande de mise en disponibilité est conditionnelle.

L'inspectrice d'académie : p. l'inspectrice d'académie, L'inspecteur de l'éducation nationale adjoint à l'inspectrice d'académie

signé: Fernand Ehret